

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 05 AVR. 2019

portant prolongation de fonction de régisseur d'avances et de recettes par intérim d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var

NOR : JUSF1910405A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande LL/FM/CL n° 127/2019 D du 22 mars 2019 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var de prolongation de fonction de régisseur d'avances et de recettes par intérim de M. Serge HUBAUX auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Serge HUBAUX, régisseur d'avances et de recettes par intérim depuis le 26 octobre 2018, sera prolongé, à compter du 28 avril 2019, dans ses fonctions auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var.

Article 2

Compte tenu de l'intérim, qui ne pourra pas excéder 6 mois, M. Serge HUBAUX est dispensé de constituer un cautionnement.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **05 AVR. 2019**

**Pour la ministre,
et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
L'adjoint au sous-directeur du pilotage
et de l'optimisation des moyens,**

Edouard THIEBLEMONT

